



# ENTENTE GYMNIQUE GANNATOISE

## Complément règlement intérieur

### Compétition - Saison 2024-2025



#### 1. PREAMBULE ET PRINCIPES FONDAMENTAUX

Ce document énonce le complément au règlement intérieur de l'Entente Gymnique Gannatoise spécifique aux adhérents compétitifs de toutes les sections concernées.

La compétition n'est pas une obligation mais une possibilité offerte par le club. Seul le responsable technique, en accord avec le Bureau, est apte à valider ce choix et le niveau de la catégorie (individuel, équipe).

S'engager en compétition entraîne un **respect** entre les différents gymnastes de l'équipe et de l'ensemble des entraîneurs, par une **assiduité aux entraînements et aux différentes compétitions**

Dans l'intérêt des gymnastes et le respect des entraîneurs, les parents des gymnastes compétition ne sont pas autorisés à intervenir lors des entraînements.

**La pratique de la compétition entraîne obligatoirement l'acceptation de ce règlement ainsi que celle du règlement intérieur.**

Le bureau (sur avis de l'équipe technique) se garde le droit de modifier les équipes ou de ne pas les engager en compétition ou en stage en cas de manquement au règlement intérieur et son avenant compétition.

#### 2. LES ENTRAÎNEMENTS

**L'engagement compétition implique une assiduité aux entraînements et aux compétitions.**

Un planning des entraînements annuel en période scolaire (présence entre 1 et 4 fois par semaine selon les groupes et les catégories) et en période de vacances vous sera communiqué (y compris stage de reprise avant la rentrée scolaire).

Ces entraînements sont obligatoires tout au long de l'année.

→ Obligation absolue de présence les 2 semaines précédant chaque compétition. Spécifiquement pour les ensembles de GR, présence obligatoire à tous les entraînements de janvier jusqu'au championnat de France hors absences exceptionnelles (maladie, ...).

Pour les gymnastes engagés en équipe ne pouvant suivre tous les entraînements, un statut de remplaçant peut leur être imposé.

**Un bilan de présence sera tenu tout le long de l'année et des absences à répétition pourraient entraîner une interdiction de pratique compétitive.**

Le gymnaste en retard de plus de 15 minutes sur le début de l'horaire de séance sans en avoir informé l'entraîneur pourra se voir refuser l'accès au cours.

Les gymnastes blessés attendront l'aval de l'entraîneur pour reprendre la compétition sur la saison.

### 3. TENUE VESTIMENTAIRE

**La tenue de compétition est à la charge des parents** (justaucorps, survêtement club, matériel spécifique sections).

Catégorie individuel(le) : Les familles ont la possibilité d'acheter, à leur convenance, une tenue personnelle. Le club propose quelques tenues en location.

Catégorie équipe : le règlement de la fédération impose une tenue identique pour tous les gymnastes d'une même équipe. Par conséquent, la tenue sera achetée avant la première compétition de la saison par les familles après accord de l'entraîneur et de l'ensemble des familles ou louée au club.

Une commande groupe pourra être réalisée à l'initiative du club. Dans ce cas, le paiement des vêtements devra être effectué avant le passage de la commande.

Il est demandé aux gymnastes compétitifs n'ayant pas de cheveux courts d'être coiffés d'un chignon ou queue de cheval tiré à chaque entraînement (aucun cheveu ne doit dépasser).

Matériel personnel obligatoire pour chaque gymnaste compétitif à avoir à tous les entraînements :

*Si besoin, les entraîneurs transmettront les modèles ou informations techniques*

- Une gourde d'eau

*Spécifiquement pour les GAF & GAM :*

- Maniques et poignets de protection, poignets de force
- Paires de sangles réglables ou non
- Magnésie poudre.
- Une boîte de strap

*Spécifiquement pour les GAF & GR :*

- Elastique et bande caoutchouc
- 1/2 pointes
- Poids

*Spécifiquement pour les GR :*

- Blocs
- Rouleau de massage
- Engins personnels

Tenues louées au club :

Pour tous et par mesure d'hygiène, il est obligatoire d'avoir un body personnel de couleur chair, à porter sous le justaucorps loué au club. Une caution de 100€ est demandée pour chaque location. Cette caution sera débitée s'il y a dégradation ou perte de la tenue. Cette caution sera annulée après restitution et validation du bon état de la tenue louée.

### 4. STAGES, COMPETITIONS ET RENCONTRES

Le bureau (sur avis de l'équipe technique) valide les listes des engagés en compétition et en stage. Des stages organisés par le club, par d'autres clubs ou par la fédération peuvent être proposés ponctuellement aux gymnastes.

Le club participe à différentes compétitions et rencontres gymniques départementales, interdépartementales, régionales et nationales.

Les entraîneurs vous informent des dates et lieux de ces événements.

**Les frais de déplacements, hébergement et repas sont à la charge des familles.**

Le club prend en charge les frais d'engagement des compétitions et participe aux frais de stages (le reste à charge est systématiquement précisé aux familles avant leur engagement à participer ou non au stage).

**1 compétition = des frais engagés par le club** (frais d'engagement, frais de juges, encadrement)

**1 absence injustifiée en compétition = 1 amende infligée au club par la fédération**

Il est important de prévenir les entraîneurs au plus vite en cas d'absence sur un week-end de compétitions.

**Le club vous informe qu'une amende (de 40€ à 300€) sera tarifée aux parents du gymnaste absent en cas de forfait « injustifié » déclaré hors délai** (sauf si les entraîneurs sont prévenus au moins 2 semaines à l'avance ou si un certificat médical d'arrêt de sport est fourni).

#### **5. ORGANISATION DES DEPLACEMENTS :**

- Chaque entraîneur organise et informe le mode opératoire pour chaque déplacement.
- Chaque gymnaste doit être accompagné par son responsable légal et il sera confié à un entraîneur ou le chef de délégation.
- Le lieu de rendez-vous habituel est la salle spécialisée de gym au complexe sportif du BOUZOL.
- La responsabilité est à la prise en charge de votre enfant par le responsable au départ et au retour du point de rendez-vous.
- Pour les déplacements d'équipe, au moins un parent doit être obligatoirement présent.

Le club, via son adhésion à la FFGym, souscrit à une assurance couvrant l'activité du CLUB.

Les gymnastes licenciés sont couverts par l'intermédiaire de la licence FFGYM.

Lors d'un déplacement avec le minibus, l'assurance du véhicule souscrite par le club fera foi.

*Pour mémo, le club pourra organiser le déplacement avec son mini-bus mais les frais de déplacement seront à régler au club.*

Lors d'un déplacement en covoiturage, l'assurance du véhicule du propriétaire fera foi.

*Une demande sera effectuée afin de vérifier : permis de conduire, carte grise et attestation assurance à jour.*

Dans le cadre des déplacements, les gymnastes, les membres du club et accompagnateurs des gymnastes s'engagent à avoir une **attitude irréprochable à l'égard du jury, des autres clubs ou de toute autre personne.**

#### **6. ACCEPTATION DE L'AVENANT COMPETITION DU REGLEMENT INTERIEUR**

En adhérant à l'Association, chaque membre suivant un parcours compétitif accepte de respecter le présent avenant au règlement intérieur.

Ce règlement a été approuvé par le Bureau de l'Entente Gymnique Gannatoise le 25 juin 2024.